



**Décision n° 2023-14 du 5 juillet 2023 portant attribution du titre de professeur
honoraire de l'École nationale des ponts et chaussées**

Le directeur de l'École nationale des ponts et chaussées,

Vu le règlement intérieur de l'École nationale des ponts et chaussées, notamment son article 4-VI ;

Vu l'avis du conseil d'enseignement et de recherche de l'École nationale des ponts et chaussées en date du 8 juin 2023 ;

Vu la délibération n°23-06-24 du 30 juin 2023 du conseil d'administration de l'École nationale des ponts et chaussées ;

Décide :

Art. 1^{er}. – Le titre de professeur honoraire de l'École nationale des ponts et chaussées est attribué à M. Alain PECKER, ingénieur civil des ponts et chaussées.

Art. 2. – Le président du département d'enseignement « génie civil & construction » et la directrice de l'enseignement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée aux *Actes officiels* de l'École nationale des ponts et chaussées.

Fait à Champs-sur-Marne, le 5 juillet 2023.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "ABRIANT", is written over a faint, larger signature that looks like "BRIANT".

ANTHONY BRIANT